



RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/2022



FTSAAA

DU 20 AU 27 FEVRIER 2022



maherattar24@gmail.com ftsaaa.2017@gmail.com

Du **20 au 27 Février 2022** Rallye paramoteur Tunisie 3/ 2022

Le 19 Février arrivée des pilotes, le 27 Février retour vers la France

Programme du RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/2021

Dès réception de votre demande d'inscription vous recevrez votre dossier :

maherattar24@gmail.com

contact.ftsaaa@gmail.com

DATE	DE	VERS	REMARQUES
Samedi 19 FEVRIER	Tunis	Hammamet	nuitée : Hammamet Ouverture du RALLYE
Dimanche 20 Fevrier	Hammamet	Tozeur	nuitée : Tozeur
Lundi 21 Fevrier	Tozeur	Tozeur	Nuitée : Tozeur
Mardi 22 Fevrier	Tozeur	Ksar Ghilane	Nuitée : Ksar Ghilane
Mercredi 23 Fevrier	Ksar Ghilane	Ksar Ghilane	Nuitée : Ksar Ghilane
Jeudi 24 Fevrier	Ksar Ghilane	Gabes	Nuitée Gabes
Vendredi 25 Fevrier	Gabes	Gabes	Nuitée : GABES
Samedi 26 Fevrier	Gabes	Hammamet	Nuitée : Hammamet CLOTURE DU RALLYE
Dimanche27 Fevrier	Gabes Hammamet	Hammamet France	Nuitée : Hammamet RETOUR VERS LA FRANCE

Participation

financière

Pour rejoindre le RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/2022 :

Les frais de participation sont fixés comme suit :

DU 19 AU 27 FEVRIER 2022			Mettez une croix (X)
Inscription (pilote)	Pilote avec Paramoteur Pilote seul	1500 euros Avec Chambre seul	
Inscription (accompagnateur)	Accompagnateur Sans paramoteur	1200 € Avec Chambre seul	

Les frais de la participation couvrent la prise en charge totale des participants et de leurs équipements durant tout l'événement sauf les billets d'avion sont à la charge du pilote participant. Ce RALLYE paramoteur Tunisie 2022 est un événement SPORTIF de loisir et le plaisir de voler, vous serez assistés par une équipe technique, logistique et médicale expérimentées. Des zones de vol vous seront mises à disposition pour l'activité journalière à part les navigations locales (aux choix). Certaines étapes sont courtes elles seront exécutées par voie aérienne comme option et au choix sinon tous les transferts seront par voie routière par bus et un camion pour le transport des machines. Vous serez évalué pour les procédures de sécurité des vols, pour les décollages et atterrissages et les navigations aériennes.

DOCUMENTS :

1- LICENCE ULM

2- CARTE D'IDENTIFICATION ULM

3- ATTESTATION D'ASSURANCE R.C.+I.A

4- FICHE D'IDENTIFICATION ULM

5- COPIE DU PASSEPORT

6- ACCUSE DE RECEPTION DE DECLARATION D'APTITUDE AU VOL D'UN ULM

7- ACCEPTATION DU REGLEMENT RALLYE FTSA

- 1- Le billet avion aller-retour : **au frais du participant**
- 2- Le transport des équipements (PARAMOTEURS :**ORGANISATEUR**) PAR CAMION
- 3- L'hébergement, durant le Séjour, dans des Hôtels 4 ou 5 Etoiles :**ORGANISATEUR**
Les boissons alcoolisées et extras (cadeaux personnels) : PARTICIPANT
- 4- Le petit-déjeuner, repas et le diner sont à l'hôtel, en transfert le repas de midi sur site ou à l'hôtel à la charge de **l'ORGANISATEUR**
- 5- La fourniture d'un fly-book journalier, d'une pochette VFR (**ORGANISATEUR**)
- 6- L'acheminement des effets personnels chaque jour par voie routière : bus (**ORGANISATEUR**)
- 7- La livraison de carburant sur tous les terrains d'accueil (**sans restrictions : (ORGANISATEUR)**)
- 8- La consommation du carburant durant toutes les étapes du RALLYE (**ORGANISATEUR**)

N.B « Les huiles des moteurs des paramoteurs est à la charge du participant »

- 9- Assistance mécanique (**Evacuation vers ZAGHOUAN ORGANISATEUR**)
- 10- Assistance médicale (**ORGANISATEUR premiers soins**)
- 11- Transport des pilotes par BUS(**ORGANISATEUR**)
- 12- Dans chaque étape les paramoteurs sont gardés de nuit (**ORGANISATEUR**)
- 13- Diner à TOZEUR ou à KSAR GHILANE sous tente(**ORGANISATEUR**)
- 14- Autorisations de la DGAC et les organismes de l'état Tunisien (**ORGANISATEUR**)
- 15- Assistance douanière(**ORGANISATEUR**)

Règlement

Il est à effectuer :

Règlement

Par Virement bancaire à l'ordre de :

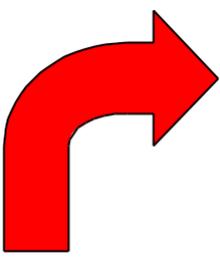
Bénéficiaire : **FEDERATION TUNISIENNE DES
SPORTSAERONAUTIQUES ET LESACTIVITES
ASSOCIEES**

Compte: RIB : **14807807101700633269 / IBAN:
TN5914807807101700633269**

SWIFT OU CODE BIC : BH BKTNTT

Banque de l'habitat

Branche El-Mourouj-Tunis, Tunisie



Date limite d'inscription : 10 Février 2022

Nota : l'Organisateur retient comme interlocuteur responsable officiel chaque pilote qui effectuera notamment tout paiement en son propre nom. Sauf cas de force majeure, chaque participant peut désister librement de l'inscription au rallye avant la date limite prescrite dans ce dossier et ceci avant d'effectuer le virement des frais de participation, après **le virement même en cas extrême l'organisateur ne peut rembourser la somme versée si le rallye n'est pas annulé.**

Annulation

Les conditions du présent dossier d'inscription ne sont pas contractuelles. En cas de modification fondamentale de notre part dans l'organisation du Rallye PARAMOTEUR TUNISIE3/ 2022, vous pourriez sans frais annuler votre participation. Si, pour quelque raison que ce soit, si le Rallye PARAMOTEUR TUNISIE 2022 étant annulé par l'organisateur, vous en seriez individuellement averti et intégralement remboursé des sommes versées ceci après la date limite du 10 Février 2022 pour des raisons d'organisation.

Dispositions générales

- Le parcours détaillé qui vous est proposé n'est pas contractuel et pourra être modifié à tout moment par l'organisateur pour des raisons de météo, de sécurité ou en cas de force majeure.
- Chaque journée fera l'objet d'une (ou plusieurs) étape(s) de liaison qui fera (ont) rejoindre l'étape du soir. Un terrain intermédiaire (ou plusieurs) avec possibilité de ravitaillement sera (seront) prévu(s) pour chaque étape si besoin.
- Un briefing le soir fixera le parcours du lendemain, donnera les consignes de navigation et les dernières prévisions météorologiques. Un briefing matinal redonnera les dernières prévisions météo ainsi que les consignes de vol journalières.
- Les petits déjeuners, dîners et soupers seront assurés par l'organisateur. Les petits déjeuners et soupers seront servis à l'Hôtel, les repas de midi seront organisés sur site ou à l'Hôtel.

L'absorption de boissons alcoolisées par les pilotes est absolument interdite durant la journée de vol et donc en particulier lors du déjeuner, notamment sur les terrains des étapes intermédiaires.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner l'exclusion du pilote en infraction avec ce point du règlement du RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/202, accepté librement en toute connaissance.

- L'hébergement se fera dans des hôtels 4 ou 5 étoiles.
- En cas de modification du parcours à cause de la météo, l'organisateur se chargera d'organiser au mieux les repas et l'hébergement.
- En cas de panne et d'atterrissage hors des terrains d'accueil, une récupération de l'ULM sera faite par l'organisateur.

Comportement en vol - Règles de l'air

> Tout pilote qui d'une manière volontaire enfreindrait les règles de vol, ne respecterait pas les consignes de vol et de sécurité données par le Directeur des vols, le Commissaire Général, ou un membre du comité d'organisation, ou bien montrerait un comportement dangereux pourrait se faire exclure du RALLYE sur appréciation du DV et du CG.

> Le pilote commandant de bord reste à tout moment seul responsable de la conduite et de la poursuite de son vol, dans le strict respect des règles du vol à vue (V.F.R.). **Il se doit d'annuler son vol, de se poser si les conditions de vol à vue ne sont plus réunies, ou de prendre la décision de dérouter sur une aire alternative. L'organisateur prendra en charge son hébergement, nourriture et le transport.**

> Le pilote ne pourra en aucun cas, sous prétexte de sa participation au **Rallye PARAMOTEUR TUNISIE3/ 2022**, rendre responsable l'organisateur des conséquences de son infraction des règles de l'air, du déroutement ou de son atterrissage.

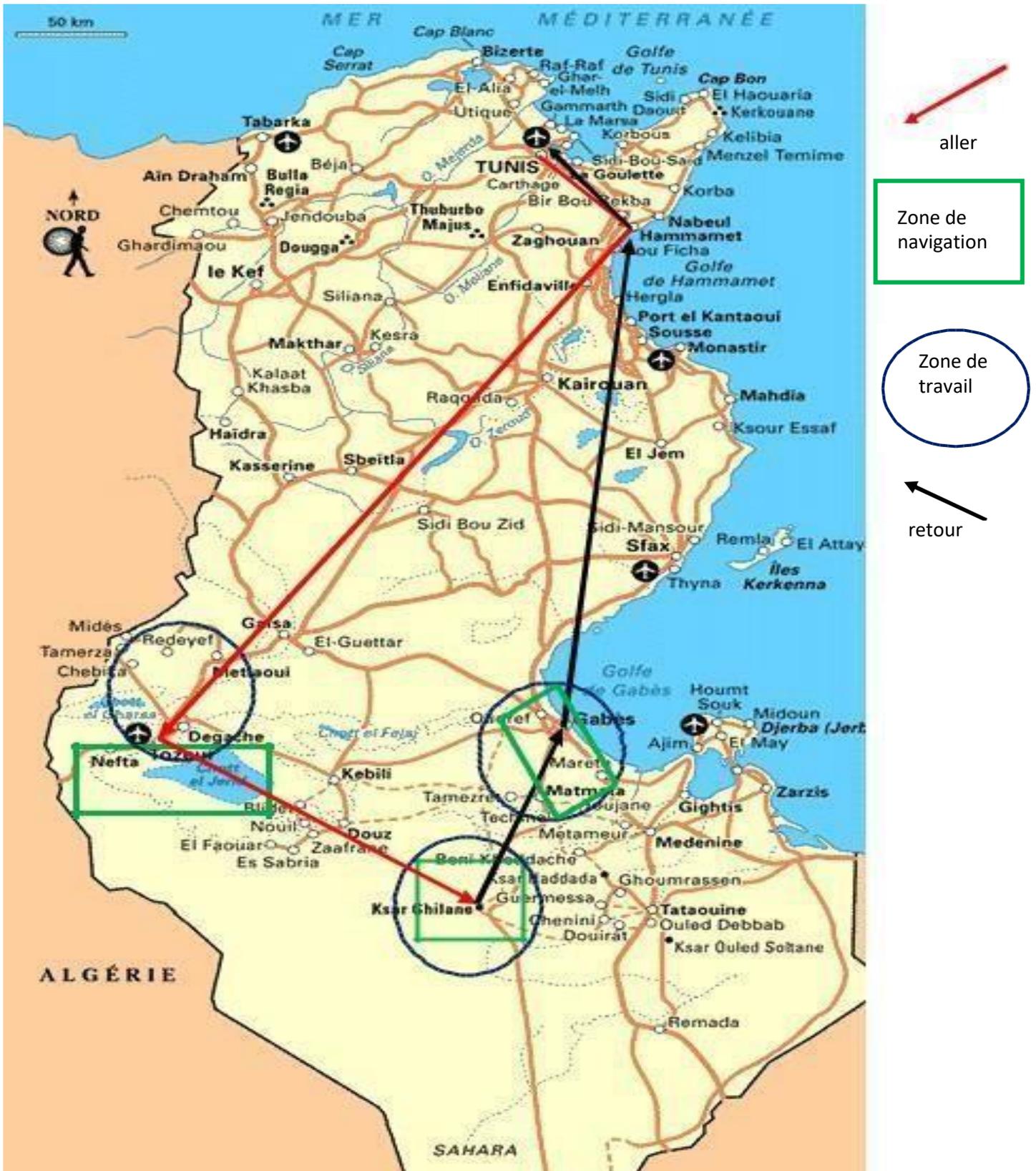
PARTENARIAT

Engagement standard

Les participants au **RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE3/ 2022** pourront se faire remettre un lot d'adhésifs logos du Circuit **PARAMOTEUR**, numéro d'appel et logos des partenaires du Circuit, ceci le jour du départ.

- Une partie d'intrados et d'extrados de la voile devra rester libre à cet effet, en cas de besoin POUR ATTACHER UN DRAPEAU (logo).
- Ces logos, s'ils sont fournis par l'organisateur, devront «**obligatoirement**» Être apposés avant le départ, **ainsi que le numéro de course.**

Les pilotes s'engagent à respecter cette clause pendant toute la durée du RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/ 2022 ainsi que les accords de partenariat de l'organisateur



RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/2022

Acceptation du règlement du RALLYE PARAMOTEUR
TUNISIE 3/ 2022 et des conditions générales

& DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES RISQUES

NOUS, SOUSSIGNÉS :

MONSIEUR, MADAME

□

: PILOTE DE PARAMOTEUR DE
TYPE SUIVANT :

.....

ET IDENTIFIÉ SOUS LE.....

NUMÉRO AU TOUR

.....:

RECONNAISSONS SANS RÉSERVE AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DE LA PRÉSENTE « DÉCLARATION
D'ACCEPTATION DES RISQUES

LA FTSAAA A ESSENTIELLEMENT POUR VOCATION
D'ORGANISER MATÉRIELLEMENT UN RALLYE
PARAMOTEUR DE SPORT DE LOISIR AÉRONAUTIQUE :
UNE COMPÉTITION SANS ENGAGEMENT EN METTANT
PRINCIPALEMENT EN PLACE LES STRUCTURES
TECHNIQUES ET MÊME DE FAVORISER DANS LES
MEILLEURES CONDITIONS MATÉRIELLES POSSIBLES LA
PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT,
TOUT EN METTANT EN GARDE CHACUN SUR LES
RISQUES PROPRES EN GÉNÉRAL À LA MATIÈRE

AÉRONAUTIQUE ET SPÉCIALEMENT À CEUX PESANT SUR LE « CIRCUIT DU TOUR PARAMOTEUR TUNISIE 3/2021

❖ LA FTSAAA ENTEND AINSI RAPPELER LES LIMITES DE SES INTERVENTIONS ET DE SES OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ DES VOLS ET NE SAURAIT EN RIEN SE SUBSTITUER AUX PRÉROGATIVES, EXIGENCES ET OBLIGATIONS QUI NE PÈSENT QUE SUR LE PILOTE. À CE SUJET, L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS A ÉTÉ ET EST ATTIRÉE :

-- SUR L'IMPÉRATIVE NÉCESSITÉ QUE CHACUN DES PILOTES SOIT EQUIPÉ AU MINIMUM D'UNE RADIO EN ÉTAT DE MARCHE. EN OUTRE L'ORGANISATEUR DU RALLYE SE RÉSERVE JUSQU'AU DERNIER MOMENT PRÉCÉDANT LES ÉTAPES DE PRESCRIRE TOUTE MESURE QU'IL JUGERAIT NÉCESSAIRE OU IMPÉRATIVE À LA SÉCURITÉ DES VOLS, CE QUE S'OBLIGE À RESPECTER SANS RÉSERVE TOUT PARTICIPANT.

IL EST ÉVIDENT QUE CE NE SONT LÀ QUE DES PRESCRIPTIONS MINIMUM ET DE BON SENS, LE COMMANDANT DE BORD DE CHAQUE PARAMOTEUR CONSERVANT SEUL LA TOTALE RESPONSABILITÉ DE DÉCIDER DANS LE CADRE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR, ET EN PARTICULIER DES DEVIS DE POIDS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ÉDICTÉS PAR LE CONSTRUCTEUR DE SON APPAREIL, DE L'EMPORT DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE, ET DANS LA MESURE OÙ LE SYSTÈME D'ARRIMAGE DE CES ÉQUIPEMENTS SERA ASSURÉ ET NE SERAIT PAS SUSCEPTIBLE DE CAUSER QUELQUE INCIDENT OU ACCIDENT QUE CESOIT.

LA FTSA ET SES MEMBRES ORGANISATEURS OU DIRIGEANTS NE SOUSCRIVENT VIS-À-VIS DE CES RISQUES STRICTEMENT AUCUNE OBLIGATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CHACUN DES PARTICIPANTS DEVANT - SEUL - DÉCIDER D'AFFRONTER LES VOLS ENVISAGÉS ET LES RISQUES QUI EN SONT LA SUITE ET LA CONSÉQUENCE, INDÉPENDAMMENT DES AVIS QUI SERONT FOURNIS PAR L'ORGANISATION SUSCEPTIBLES DE CONDUIRE À LA DÉCISION D'INTERRUPTION DÉFINITIVE DU **RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE3/2022** NOTAMMENT POUR CAUSES MÉTÉOROLOGIQUES OU INFRACTION GRAVE TOUCHANT LA SECURITE .

LA FTSA NE PEUT DÈS LORS ET DE NOUVEAU QUE RAPPELER À CHACUN DES PARTICIPANTS L'IMPÉRATIVE NÉCESSITÉ DE FAIRE VÉRIFIER TOUT PARTICULIÈREMENT L'ÉTAT TECHNIQUE DE LA MACHINE UTILISÉE DANS LE STRICT RESPECT DES PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE FABRICANT ET/OU LES MOTORISTES DE CHAQUE PARAMOTEUR. CONCERNÉ, ÉTANT RAPPELÉ QUE LE CONTRÔLE TECHNIQUE QUI SERA EFFECTUÉ PAR L'ORGANISATION AVANT LE DÉPART N'EST DESTINÉ QU'À S'OPPOSER

– *DANS LE CADRE DU CIRCUIT **RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE3/2022***

_ AU DÉCOLLAGE D'UNE MACHINE QUI PRÉSENTERAIT D'ÉVIDENTES DÉFAILLANCES TECHNIQUES ET NE SAURAIT REMPLACER L'OBLIGATION DE RÉSULTAT QUI PÈSE À CE SUJET SUR LE SEUL PILOTE.

Cette page seulement sera renvoyée à la FTSAAA



LA PRÉSENTE DÉCLARATION A ÉTÉ SIGNÉE PAR LE PILOTE CI-DESSUS QUI RECONNAIT EN AVOIR INTÉGRALEMENT PRIS CONNAISSANCE ET A PRIS LE TEMPS DE MESURER SANS RÉSERVE LA PORTÉE DE TOUTES LES DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS EXPOSÉES CI-AVANT.

Il reconnaît avoir pris de même connaissance :

- Des dispositions générales du règlement du RALLYE PARAMOTEUR TUNISIE 3/ 2022 Des règles de comportement en vol et respect des règles de l'air présentées dans le présent dossier d'inscription et déclarent en accepter sans réserve les prescriptions et obligations.

Fait à..... Date

SIGNATURE DU PILOTE:..... NUMERO DE TELEPHONE :.....

SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATEUR :..... NUMERO DE TELEPHONE :.....

NUMERO PASSEPORT ET email :

>Important:un exemplaire de la Déclaration d'Acceptation des risques est à retourner, avec les documents de l'appareil exigés à l'inscription à la FTSAAA (sous quinzaine si inscription internet) complété et signé. Un exemplaire sera conservé par le Pilote participant. **Sans ces documents, le dossier d'inscription ne sera pas accepté.**

 PILOTE SEUL	 PILOTE ET ACCOMPAGNATEUR
.....

Inscription : maherattar24@gmail.com tel :0021628610402 ou 0021692209049
Contact.ftsaaa@gmail.com : 00216 71710599

Le passeport de deux injections anticovid et un PRC valide 72 heures sont exigés à la douane.

LE PRESIDENT DE LA FTSAAA : MAHER ATTAR



Prenez soin de vous !